

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEcq	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 20

ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : POURSUITE DE LA REFLEXION

M. CARSUZAA rappelle que par délibération du 11 octobre 2007, la CCPO avait arrêté ses modalités de participation aux actions Enfance – Jeunesse menées par certaines communes et qui concernaient l'ensemble du Piémont.

L'intervention de la CCPO était assujettie à la reconnaissance des actions par les institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales, l'ex Jeunesse et Sports et le Conseil Général 64...

La participation de la CCPO était de 30% du coût résiduel à charge des communes, hors dépenses supplétives, sous réserve que :

- la CCPO participe aux réunions de concertation fixant les orientations et évolutions des actions
- l'offre existante soit communiquée à l'ensemble des communes et usagers du territoire
- la CCPO soit destinataire chaque année des prévisions et bilans comptables ; ces derniers servant à calculer l'aide réelle de la CCPO.

Ce dispositif, mis en place depuis 2007, a concerné les communes d'Oloron, Lasseube et Ogeu les Bains.

Les bilans, effectués ces dernières années, montrent que les objectifs recherchés ont été atteints mais que les incertitudes liées à la diminution des aides de la CAF étaient bien réelles et se sont traduites par la hausse des coûts à la charge des communes et par conséquent, de la CCPO.

Par ailleurs, les difficultés de l'Amicale Laïque ont amené à la constitution d'un comité de pilotage associant la Ville d'Oloron, la CCPO, les représentants de l'Amicale Laïque et les institutionnels.

Au cours de ces discussions, des questions concernant les conditions du maintien de l'activité « Centre de Loisirs » ont été évoquées et font l'objet d'une réflexion.

Compte-tenu des problèmes mentionnés ci-dessus, le bureau souhaite élargir le champ de réflexion à l'ensemble des actions concernant la jeunesse. Pour ce faire, il est envisagé de reprendre la démarche initiée en 2006 afin de faire un point général sur le sujet et d'identifier les conditions de maintien des actions en faveur de la jeunesse sur notre territoire.

Le Comité de réflexion pourrait se composer comme suit : des représentants de la CCPO (élus et services), des communes (Oloron, Lasseube, Ogeu), des institutionnels (CAF, Etat, Conseil Général...) et des associations qui oeuvrent sur le territoire.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** l'engagement de la démarche de réflexion concernant les actions en faveur de la jeunesse sur le territoire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT